



# Rapport annuel 2012

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



**Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Est Anjou**

**U.V.E. Salamandre  
Route de Mouliherne à Clefs  
49490 Lasse**

**[www.sivert.fr](http://www.sivert.fr) - [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr)**

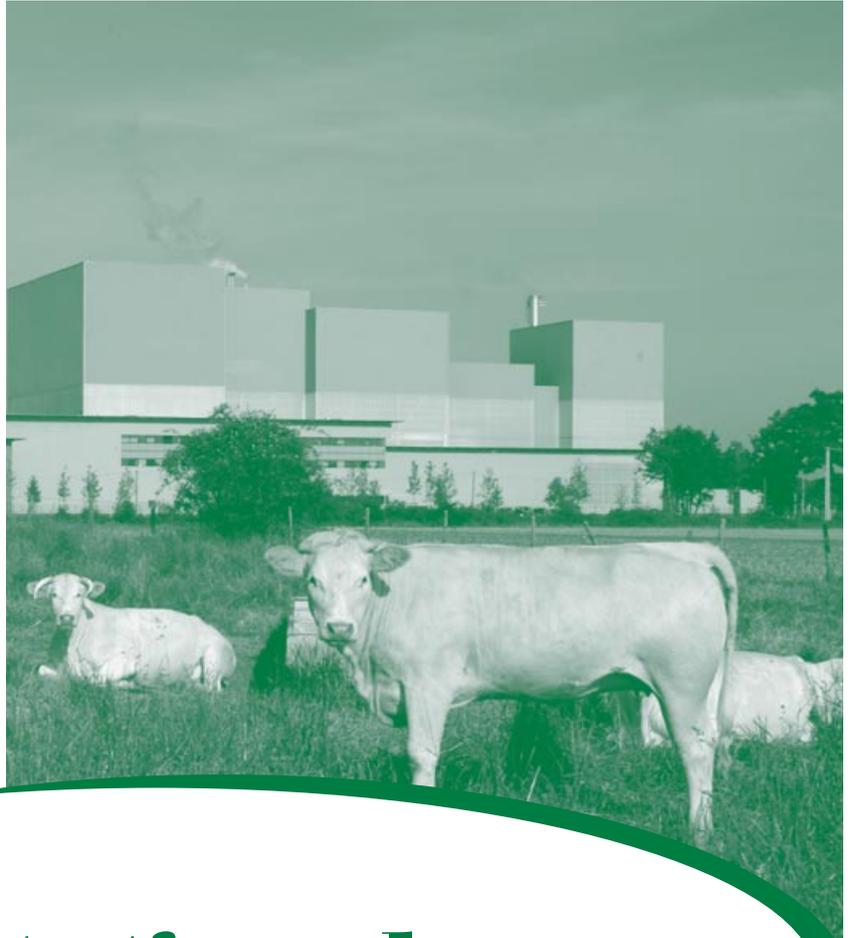
**tél. 02 41 82 70 03 - fax 02 41 82 70 64**

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier,  
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

# Sommaire

Présentation du SIVERT	3
Territoire du SIVERT	4
Représentation	6
La qualité du service public	9
La complémentarité des filières	10
Le traitement des ordures ménagères	11
Arrêts techniques annuels programmés	13
L'emploi sur site	13
Bilan environnemental	14
Le prix du service public	23
Les dépenses de fonctionnement	24
Les recettes de fonctionnement	28
Compte administratif 2012	29
La communication	31
Le journal Salamandre	32
Le circuit de visite du SIVERT	33
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	34
Revue de presse	35
Annexe 1 - Compte administratif 2011	43

*Un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.*



## **Présentation du SIVERT**

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 187 communes et 235 451 habitants. Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.



## Présentation du SIVERT



### Le SIVERT regroupe :

- 1 La Communauté d'agglomération de Saumur
- 2 La Communauté de Communes du canton de Baugé
- 3 Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- 4 Le SICTOM Loir et Sarthe (Tiercé)
- 5 Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- 6 Le SMIPE Val Anjou Touraine (Bourgueil)
- 7 Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)



# Territoire du SIVERT de l'Est Anjou

**Le SIVERT regroupe 5 syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération :**

- > Saumur Agglo
- > La Communauté de Communes du Canton de Baugé
- > Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- > Le SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
- > Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- > Le SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
- > Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km<sup>2</sup>, à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent du SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire. Les modalités d'organisation de la collecte et de tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'U.V.E. : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.



## Présentation du SIVERT

# Représentation

## Composition du bureau



**Monsieur Patrice DE FOUCAUD**  
Président du SIVERT de l'Est Anjou  
Président du SICTOD Nord Est Anjou  
Président de la Communauté de Communes de Noyant



**Monsieur Jean-Louis PETIT**  
Vice-président du SIVERT  
Vice-président de Saumur Agglo



**Monsieur André SEGUIN**  
Vice-président du SIVERT  
Président du SICTOM Loir-et-Sarthe  
Maire de Tiercé



**Monsieur Louis CALONNE**  
Vice-président du SIVERT  
Vice-président du SMIPE Val Touraine Anjou



**Monsieur Jean-Patrick DEFOURS**  
Vice-président du SIVERT  
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion  
Maire de Fontaine-Guérin



**Madame Dominique ALLAUME-BOBE**  
Conseillère municipale de Pontigné



**Monsieur Georges LEMASSON**  
Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois  
Adjoint au Maire du Thoureil





## Présentation du SIVERT

### Les autres élus du SIVERT

#### ÉLUS TITULAIRES



**Monsieur Yves Boucher**  
Président du SMIPE Val Touraine Anjou  
Maire de Brain-sur-Allonnes



**Monsieur Jean-Marie DEFOIS**  
Président du SMITOM du Sud Saumurois  
**Monsieur Pierre GAUTIER**  
Maire de Chemellier



**Monsieur Michel APCHIN**  
Président de Saumur Agglo  
Maire de SAUMUR

**Monsieur Louis BEAUMONT**  
Maire de Cizay-la-Madeleine



**Monsieur Maurice GILLES**  
Vice-président du SICTOD  
Maire de Mouliherne



**Monsieur Jean-Claude Raimbault**  
Vice-président de la C.C.C. de Baugé  
Maire de Montpollin



**Monsieur Thierry LAMBERT,**  
Vice-président du SMICTOM  
Maire de Vernantes

**Monsieur Vincent FOURNERET**  
Vice-président du SMICTOM  
Conseiller municipal de La Ménitrie



**Monsieur Noël LUSSON,**  
Vice-président du SICTOM  
Adjoint de Jarzé

**Monsieur Gaby FREULON**  
Vice-président du SICTOM  
Maire de La Bohalle

#### ÉLUS NON TITULAIRES

**Monsieur Gérard Bornes**  
Maire de Varennes-sur-Loire

**Monsieur Jean-Pierre Poutu**  
Maire de Doué-la-Fontaine

**Madame Marie-Thérèse Lenaerts**  
Adjointe d'Ambillou-Château

**Monsieur Luc-Alain Bernard**  
Adjoint de Nueil-sur-Layon

**Monsieur Gérard Persin**  
Maire de Montsoreau

**Monsieur Jean-François Durand**  
Maire délégué de Dampierre-sur-Loire

**Monsieur Jean-Louis Roy**  
Maire d'Epieds

**Monsieur Michel Lehoux**  
Maire d'Auverse

**Madame Hélène Bredin**  
Conseillère Municipale de Vernoi-le-Fourrier

**Monsieur Jacky Boyeau**  
Adjoint de Baugé

**Monsieur Yannick Naulet**  
Adjoint de Bocé

**Monsieur Christophe Pot**  
Maire de Mazé

**Monsieur Jean-Claude Nail**  
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

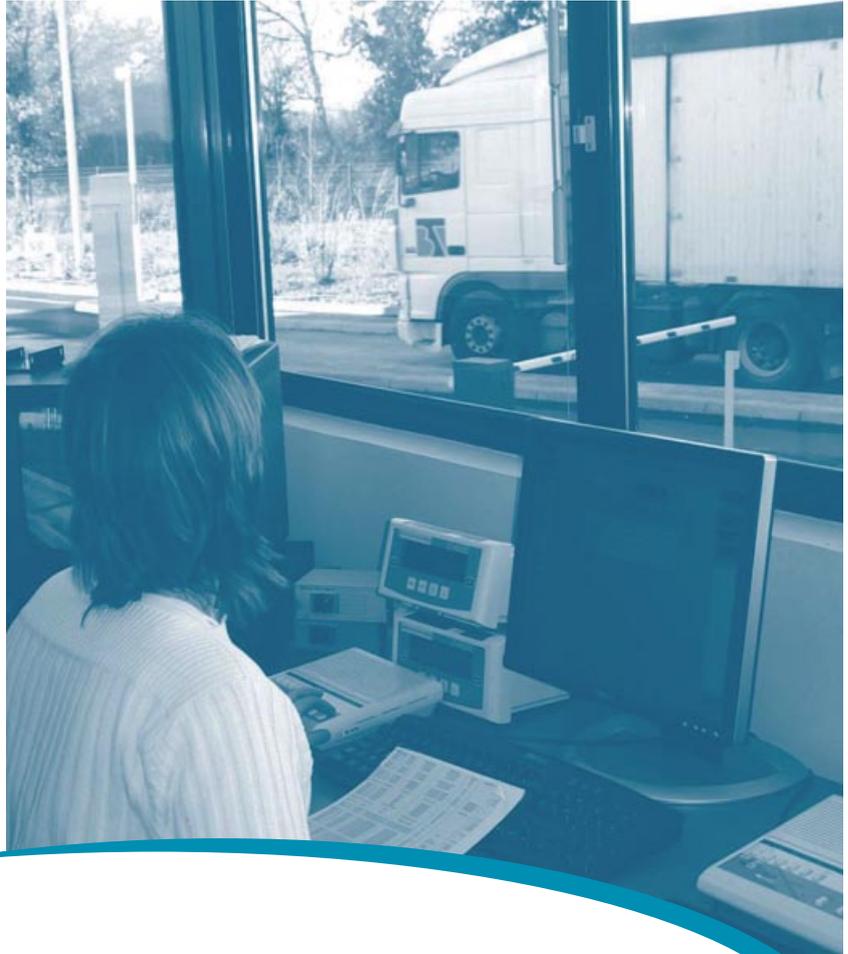
**Monsieur Christophe Lefèvre**  
Adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place

**Monsieur Maurice Jarry**  
Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

**Monsieur Jean-Luc Davy**  
Maire de Daumeray

**Monsieur Jean-Paul Bompas**  
Maire de La Chapelle-Saint-Laud

*“Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.”*



## **La qualité du service public**

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

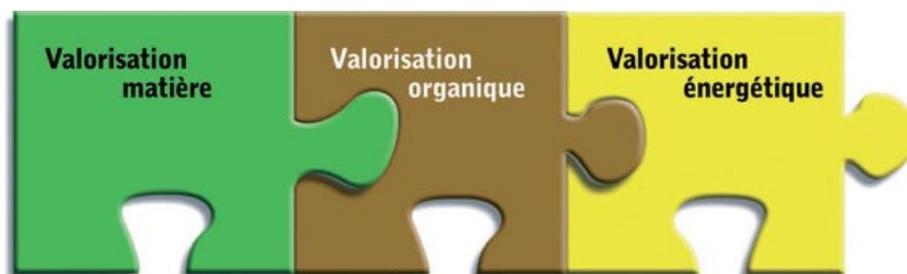
Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.



**La qualité du service public**

## La complémentarité des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



Ainsi, chaque collectivité adhérente du SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets. En 2012, le SIVERT et plusieurs collectivités adhérentes ont signé avec le Conseil général du Maine-et-Loire, une convention en faveur de la prévention des déchets pour la période 2012-2015.



Par ailleurs, le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural. En 2012, 1400 composteurs individuels ont été attribués : 500 pour Saurmur Agglo, 350 pour le SMICTOM de la Vallée de l'Authion, 250 pour le SMIPE Val Touraine Anjou, 200 pour le SICTOM Loir et Sarthe, 50 pour la Communauté de Communes du Canton de Baugé et 50 pour le SICTOD Nord Est Anjou. Au total, 14 150 composteurs ont été distribués depuis 2006.



# Le traitement des ordures ménagères

## Tonnages entrants traités en 2012

Sur l'année 2012, l'UVE a traité 103 289 de déchets. Les tonnages issus du territoire du SIVERT représentent 49,73% de la totalité des déchets reçus à l'U.V.E. Au total, pour le SIVERT, ce sont 51 367,26 tonnes de déchets qui ont été traitées.

Ce sont 88 617 tonnes d'ordures ménagères et assimilées qui ont été traitées à l'U.V.E., soit 86 % de tonnage total.

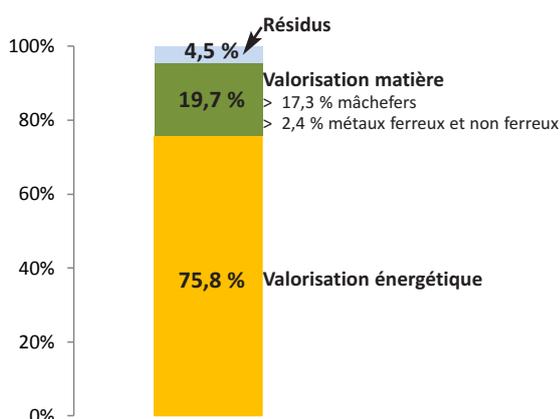
	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)
Communauté de Communes du Canton de Baugé	1 914,62	419,52		2 334,14
SICTOD Nord Est Anjou	1 648,90	340		1 988,90
SMITOM du Sud Saumurois	9 629,60	1 766,18		11 395,78
Saumur Agglo	14 617,38			14 617,38
SICTOM Loir-et-Sarthe	6 854,28	1 689		8 543,28
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 286,24	590,64		4 876,88
SMIPE Val Touraine Anjou	5 830,66	1 693,28		7 523,94
Conseil Général	86,96			86,96
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>44 868,64</b>	<b>6 498,62</b>		<b>51 367,26</b>
<b>TOTAL HORS SIVERT</b>	<b>37 249,88</b>		<b>14 671,86</b>	<b>51 921,74</b>
<b>TOTAL SIVERT + HORS SIVERT</b>	<b>82 118,52</b>	<b>6 498,62</b>	<b>14 671,86</b>	<b>103 289</b>

**A noter :** A la demande de SAVED, 894 tonnes de déchets du territoire du SIVERT ont été détournés lors des arrêts techniques de l'UVE sur des sites du Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Sarthe.



## La qualité du service public

### Production de l'UVE en 2012 : 95,6 % de déchets valorisés



**Performance énergétique : 66 %**  
(calcul selon arrêté du 3 août 2010)

#### Sous-produits UVE valorisés

Mâchefers* (en tonne)	17 907
Ferreux (en tonne)	2 381
Non ferreux (en tonne)	128

\* Tous les mâchefers en 2012 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

#### Sous produits U.V.E. non valorisés

REFIOM (en tonne)	5 599
-------------------	-------

## Production énergétique

En 2012, l'UVE a produit 61 507 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

16 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'U.V.E. Le reste est vendu à EDF.

Le performance énergétique de l'UVE est de 0,66 (calcul selon la formule définie à l'article de l'arrêté du 3 août 2010).

## L'apport en combustible externe

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à température. Une fois le four à environ 1100°, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire. L'auto-combustion des ordures ménagères permet de faire fonctionner le four. En 2012, 126 tonnes de fuel ont été utilisées.

## Tonnages sortants en 2012

En 2012, 75,8 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 17,3 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 2,4 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Il reste 4,5 %, récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Installation de Stockage des Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint Cyr des Gâts en Vendée.



## Arrêts techniques annuels programmés

Trois arrêts techniques annuels programmés ont été effectués en 2012 :

**Du 23 janvier au 25 janvier :**

- > nettoyage de la chaudière

**Du 20 mai au 24 mai :**

- > nettoyage de la chaudière
- > divers travaux de maintenance

**Du 30 septembre au 18 octobre :**

- > nettoyage de la chaudière
- > divers travaux de maintenance
- > remplacement de 24 surchauffeurs et 14 tubes (chaudière)
- > intervention sur les grilles du four
- > réfection du nez de voute dans le four



## L'emploi sur site

L'Unité de Valorisation Energétique emploie 32 personnes :

- Pour SAVED, le délégataire : 25 salariés
- Pour le SIVERT, la collectivité : 7 agents de la fonction publique territoriale.



**La qualité du service public**

## Bilan Environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'U.V.E. s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance, présidée par le sous-préfet de Saumur.





## La qualité du service public



## L'autocontrôle de l'exploitant

A la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de "Troisième Génération". Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.

### Contrôle continu des émissions Année 2012

mois	COMBUSTION (°C)		CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)				
	T2s	HCl	CO	SO2	NOx	COT	Poussières
Janvier	1169	7,1	8,3	11,6	62,6	0,3	0,8
Février	1134	7,1	9,8	19,6	62,3	0,3	1,0
Mars	1135	7,2	11,3	20,2	62,6	0,4	1,0
Avril	1137	6,7	9,1	20,1	63,5	0,3	1,0
Mai	1140	6,6	7,1	22,6	67,4	0,3	0,9
Juin	1135	6,1	6,0	26,7	67,6	0,3	1,0
Juillet	1134	6,8	8,8	22,0	68,2	0,2	1,0
Août	1135	7,3	6,0	16,4	67,6	0,3	0,9
Septembre	1138	7,2	7,4	17,8	68,1	0,3	1,1
Octobre	1143	7,0	5,0	18,3	68,9	0,4	1,7
Novembre	1138	7,1	4,9	20,3	68,4	0,3	1,8
Décembre	1138	6,9	6,1	20,2	68,1	0,4	2,0
<b>Moyennes</b>	<b>1139</b>	<b>6,9</b>	<b>7,7</b>	<b>19,7</b>	<b>66,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>
<b>Valeur limite d'émission par jour</b>	<b>850 minimum</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>9</b>	<b>5</b>



## La qualité du service public

### Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2012, ce contrôle a été réalisé par l'APAVE, le 26 juin, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

**Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : - 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds.**

#### Résultats des contrôles réglementaires in-situ par des organismes tiers

	Unité par Nm3 sur sec à 11% O2	Arrêté préfectoral	31/01 2006	01/08 2006	19/12 2007	31/07 2007	08/01 2008	09/07 2008	13/01 2009	02/07 2009	10/12 2009	22/06 2010	30/11 2010	16/06 2011	08/12 2011	26/06 2012
CO	mg	45	13,8	12,5	10,7	11	4,4	6,6	6,6	1,3	8,4	10,7	4,8	4	12	4
COV	mg	9	0,5	2,5	0,9	0,6	1	0,3	0,4	0,7	0,76	0,5	0,4	< 0,5	< 0,5	0,8
Poussières	mg	5	0,7	2,5	3,9	0,4	0,1	1,4	1,7	1,5	1,4	0,5	1	0,6	< 0,6	3,5
HCl	mg	9	3,2	7,3	4,3	3,7	7,9	8,2	9,2	5,6	5,77	6,3	6,5	4,8	6	8,5
HF	mg	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,51	0,3	0,19	0,19	0,2	0,2	< 0,06	< 0,03	< 0,06
SO2	mg	40	4,3	11,1	9,4	3,9	11,3	12,7	17,4	12,4	6,2	23,4	9,4	11	17	16
NOx	mg	80	69,5	73,4	67,9	78,2	103,4	66,7	70,1	52,6	70,4	66,3	67,1	62	65	64
Mercuré	µg	30	1	1	1	1	0,4	1,8	2	1	5	3	3	1	2	4
Cd + TI	µg	30	13	15	2	10	4	26	6	11	6	1	10	3	5	4
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	µg	250	121	133	185	40	28	140	40	70	44	10	50	120	11	21
PCDD/PCDF	ng I-Teq	0,08	0,011	0,034	0,003	0,006	0,002	0,002	0,003	0,0021	0,0021	0,01	0,006	0,003	0,0003	0,016

Voir résultats : [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)



## Les contrôles complémentaires : le plan de suivi de l'environnement

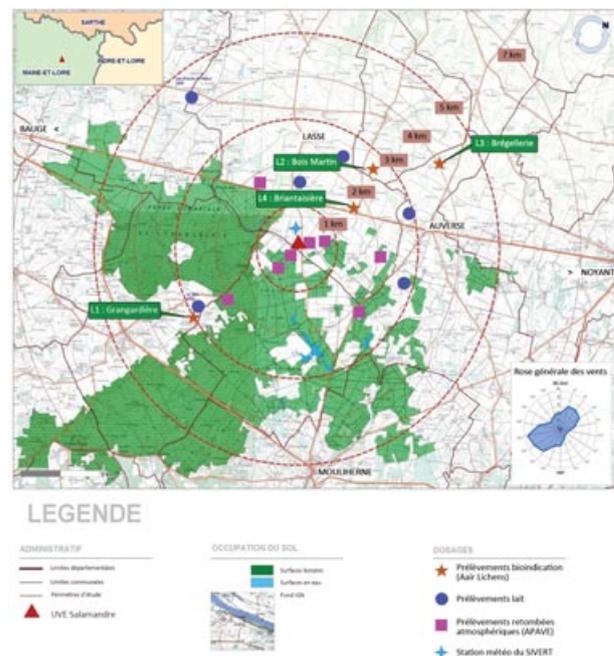
Au delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIVERT a mis en place un plan de suivi afin d'analyser et quantifier les rejets du site dans l'atmosphère. Cette volonté politique des élus du SIVERT se traduit par la présence d'un ingénieur Environnement sur site en charge des contrôles.

Le plan de suivi mis en place par le SIVERT s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 kms autour du site :

- > in-situ : les mesures de dioxines en semi continu (système AMESA)
- > dans un rayon de 3kms : l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs)
- > dans un rayon de 10 kms : la bio-indication
- > dans les exploitations voisines : l'analyse du lait des vaches.

Avant le démarrage de l'UVE, un état des lieux a été réalisé sur les différents points du plan de suivi. Année après année, les valeurs mesurées sont comparées à celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE enregistre la direction et la force des vents. Ces données sont utiles à l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi.

L'exemplarité et la force de la démarche suivie pour la mise en place de ce plan sont reconnues par l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.



Voir résultats : [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)



## La qualité du service public



### Un contrôle in situ Le système de prélèvements des dioxines AMESA

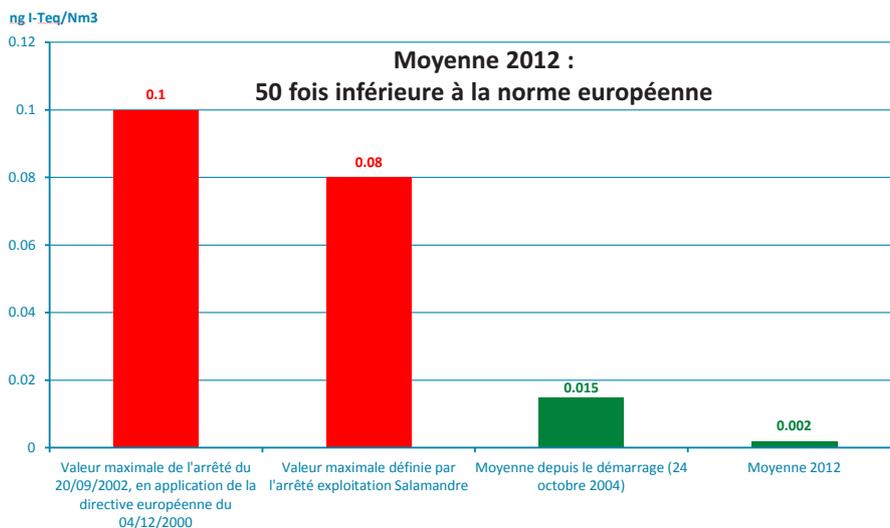
Placée dans la cheminée, une sonde prélève en continu des échantillons de fumée, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés toutes les 30 minutes sur une carte mémoire. Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet.

L'ensemble des données de production est consultable sur [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr) ou par affichage sur site.

#### CONCLUSION :

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 23/11/2012, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.015 ng I-teq/nm<sup>3</sup> soit plus de six fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I-teq/nm<sup>3</sup>.

Sur l'année 2012, la valeur moyenne d'émission (0,002 ng I-Teq/nm<sup>3</sup>) est 50 fois inférieure à la norme européenne.





## Dans un rayon de 3 kms - L'analyse des retombées atmosphériques

Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère - les jauges Owen - ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'U.V.E. Placées en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), elles recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysés tous les deux mois.

Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'U.V.E. n'avait pas d'impact sur l'environnement.



### Retombées atmosphériques : analyse des dioxines selon protocole INERIS / Année 2012

		Point 0 hiver	Point 0 été	P44 15/12/11 au 14/02/12	P45 14/02/12 au 17/04/12	P46 17/04/12 au 14/06/12	P47 14/06/12 au 10/08/12	P48 10/08/12 au 12/10/12	P49 12/10/12 au 14/12/12
		en pg I-Teq/m <sup>2</sup> .j							
Témoïn	I-Teq avec LQ*			5,23	4,98	5,32	5,6	4,98	5,06
	I-Teq sans LQ*	0,73	0,09	ND	ND	0,01	ND	ND	ND
TA	I-Teq avec LQ			5,23	4,98	5,35	5,6	4,98	5,15
	I-Teq sans LQ	4,36	0,24	0,23	0,05	0,07	ND	0,03	0,13
TB	I-Teq avec LQ			5,29	5,07	5,35	5,6	5,01	5,12
	I-Teq sans LQ	8,19	0,11	0,39	0,14	0,09	0,03	0,07	0,11
M1	I-Teq avec LQ			7,31		5,65	6,2	6,88	5,15
	I-Teq sans LQ	2,42	0,74	2,71		0,41	2,3	2,75	0,15
M2	I-Teq avec LQ			5,38		6,16	#	3,75	5,15
	I-Teq sans LQ	3,80	1,94	0,48		0,91	#	1,54	0,14
M3	I-Teq avec LQ			5,29	4,98	5,32	5,6	5,01	5,15
	I-Teq sans LQ	1,60	1,88	0,41	0,04	0,05	0,07	0,07	0,13
M'1	I-Teq avec LQ				5,37				5,15
	I-Teq sans LQ	1,83	3,62		0,46				0,16
M'2	I-Teq avec LQ				5,12				5,12
	I-Teq sans LQ	1,03	0,37		0,18				0,14
M'3	I-Teq avec LQ			5,26	5,04	5,32	5,6	4,98	5,12
	I-Teq sans LQ	3,24	2,21	0,36	0,13	0,05	ND	ND	0,12

#### \*Définition "avec Limite de Quantification" et "sans Limite de Quantification"

(LQ) : L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3 x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10 x bruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.

**Avec LQ** : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.

**Sans LQ** : On ne somme que les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieure au seuil de quantification on considère la mesure non quantifiable.

# : Point de prélèvement au milieu d'une parcelle de maïs. Ce dernier n'a pas été retrouvé par le bureau d'étude malgré leurs recherches.

P49 : Station météo en panne. Tous les points de prélèvement ont été analysés.

#### CONCLUSION :

*"Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural."*

Source IRH





### Dans les exploitations agricoles voisines de l'U.V.E. L'analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.



#### Analyse des dioxines dans le lait

Etat des lieux	Eté 2005	Eté 2006	Octobre 2006	Juillet 2007	Juillet 2008	Juillet 2009	Juillet 2010	Juillet 2011	Juillet 2012		
									OMS1998 <sup>1</sup>	OMS2005 <sup>1</sup>	
en pg I-Teq/g de matière grasse											
Exploitation 1	0,41	0,52	0,26	0,32	0,36	0,36	_*	_*	_*	_*	_*
Exploitation 2	0,42	0,42	0,38	0,51	0,60	0,27	0,25	0,32	0,33	0,24	0,22
Exploitation 3	0,34	0,38	0,38	0,26	0,27	0,22	0,37	0,33	0,17	0,18	0,16
Exploitation 4	0,45	0,25	0,28	0,43	0,34	0,25	0,20	0,28	0,37	0,22	0,19
Exploitation 5*	-	-	-	-	-	-	0,22	_**	_**	_**	_**
Exploitation 6**	-	-	-	-	-	-	-	0,20	0,20	0,18	0,16

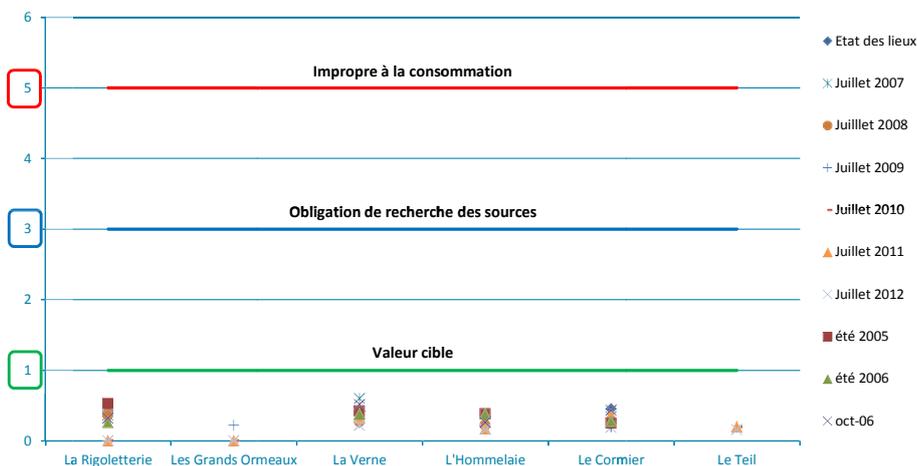
\* A la suite de l'arrêt de l'exploitation 1, nous l'avons remplacée dans notre dispositif par le suivi de l'exploitation 5.

\*\* Suite à la création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation 6 a été choisie car elle se trouve sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n°1259/2011.

Ces résultats sont à comparer avec les valeurs guides suivantes :

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
en pg I-Teq/g de matière grasse		
1	3	> 5



#### CONCLUSION :

" Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait. "

Source : INERIS

*Une maîtrise  
des coûts  
exemplaire  
d'une unité  
respectant les  
dernières  
normes.*



## **Le prix du service public**

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 27,28 € par tonne permettent en 2012 de proposer un coût de traitement compétitif à 59,63 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.



## Les dépenses de fonctionnement

**Le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 4 243 995,87 € HT en 2012 (contre 4 336 989,73 € HT en 2011), pour un tonnage traité de 51 367,26 tonnes en 2012 (contre 52 354 tonnes en 2011).**

**Cette diminution des dépenses entre 2011 et 2012 est principalement liée au fait qu'en 2011, le congrès AMORCE avait été organisé à Saumur par le SIVERT.**

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

<u>Coût de traitement des déchets ménagers</u>	<u>3 276 055,04 € HT</u>
<u>Transfert des déchets ménagers</u>	<u>324 130,22 € HT</u>
<u>Charges de personnel</u>	<u>311 504,81 € HT</u>
<u>Péréquation des coûts de transport</u>	<u>78 257,89 € HT</u>
<u>Journal Salamandre</u>	<u>64 029,30 € HT</u>
<u>Analyses (plan de suivi de l'environnement)</u>	<u>31 307,04 € HT</u>
<u>Honoraires (assistance juridique et financière)</u>	<u>23 740 € HT</u>



## Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de ne pas aller à l'encontre du tri sélectif.

**Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 27,28 € par tonne permet de proposer un coût de traitement de 59,63 € HT la tonne.** Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2012, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 276 055,04 € HT, alors qu'il était de 3 227 855,62 € HT en 2011. Cette augmentation de 1,5 % s'explique pour deux raisons :

> **l'actualisation du coût de traitement sur la part d'exploitation**, comme chaque année, par application d'une formule de révision. En 2012, le coût de traitement de la tonne au SIVERT passe ainsi de 58,65 € HT à 59,63 €.

> **l'actualisation de la TGAP** qui passe ainsi de 2,60 € en 2011 à 3,20 € en 2012, pour l'UVE.

**Cette augmentation du coût de traitement est néanmoins limitée grâce à la baisse des tonnages traités pour le SIVERT à l'UVE.**

### La TGAP

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instauré en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

**Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'U.V.E., le SIVERT bénéficie cependant d'une TGAP minimale : 3,20 € en 2012, contre 11,20 € pour le taux de base.**

**Coût de traitement au  
SIVERT en 2012 :  
59,63 € HT / tonne**

**Coût de traitement moyen  
en France en 2010 :  
84,10 € HT / tonne**

(Source : ADEME, *Enquête sur les prix de l'incinération des déchets municipaux*, 2011)



## Le prix du service public

### Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'UVE de Lasse. C'est la société DUFEU qui assure ce transfert.

En 2012, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 324 130,22 € HT.

### La péréquation des coûts de transfert

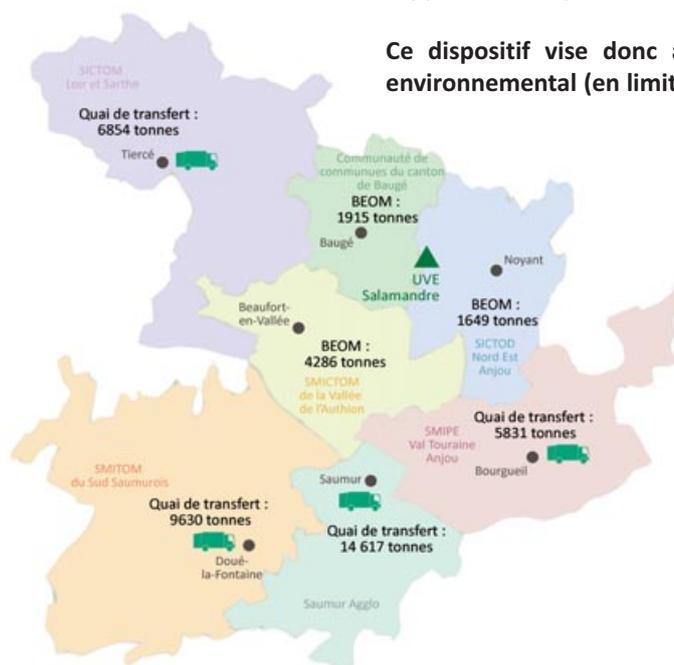
Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2012, le montant de la péréquation s'est élevé à 78 257, 89 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- > de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- > de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

**Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (en limitant les rotations).**





## Le personnel du SIVERT

En 2011, les charges de personnel s'élèvent à 311 504,81 €. Sept agents sont employés au service du SIVERT :

- > **Trois agents titulaires**, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets)
- > **Un agent comptable titulaire**, catégorie C (1 temps complet)
- > **Un ingénieur titulaire**, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)
- > **Une chargée de communication titulaire**, catégorie A (1 temps complet)
- > **Un directeur titulaire**, catégorie A (1 temps partiel 80 %)

## Le journal Salamandre

La mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Studio Ricom (Cholet) pour un montant de 2 840 € HT pour 2 numéros. L'impression et la distribution est assurée par l'imprimerie Norbert PLOT (Ecouflant) pour un montant de 59 769,30 HT pour 2 numéros.

## Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

### coût hors taxe pour 2012

<b>Collecteur de retombées atmosphériques</b> Société IRH	24 204,00 €
<b>Bio-indication utilisant les lichens</b> Société AAIR LICHENS	5 420,00 €
<b>Analyses de lait</b> Société CARSO	1 683,04 €
<b>Système AMESA - suivi des dioxines en sortie de cheminée</b>	1,25 € par tonne, hors investissement



## Le prix du service public

# Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement pour l'année 2012 se sont élevées à 4 542 296,27 € HT.  
Les principaux poste de recettes sont les suivants :

### Remboursement par les collectivités adhérentes :

- traitement des déchets	<b>3 293 923,05 € HT</b>
- transport	<b>326 619,34 € HT</b>
- péréquation	<b>78 257,91 € HT</b>

### Participation par habitant 1,04 € / habitant)

**246 931,36 € HT**

### Délégataire SAVED

**561 192,76 € HT**

- > redevance pour occupation du domaine public
- > redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyses du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)
- > Annuité de rétrocession (10,83 € / tonne, subvention FEDER et ADEME)



## Compte administratif 2012

Section d'investissement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	40 888,13 €		0 €
Dépenses d'investissement	41 030,68 €		13 500 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Déficit d'investissement		-142,55 €	
Excédent antérieur		54 078,86 €	
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>		<b>53 936,31 €</b>	

Section de fonctionnement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 542 296,27 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 243 995,87 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Excédent de fonctionnement		298 300,40 €	
Excédent antérieur		457 281,19 €	
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>755 581,59 €* </b>	

\* L'excédent de fonctionnement inclue les intéressements autres recettes d'un montant de 342 266,40 pour les années 2007 à 2010 et de 246 029,81 en 2011 qui n'ont pas été réglés par SAVED et pour lesquels les montants sont toujours en cours de négociation, soit 588 296,21 € sur les 755 581,59 €.

### Résultat d'investissement

Pour l'année 2012, il s'élève à 53 936,31 €, pour un total de dépenses d'investissement de 41 030,68 € et un total de recettes d'investissement de 40 888,13 €.

### Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2012, il s'élève à 755 581,59 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 243 995,87 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 542 296,27 €.

*Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu' " entre nous le courant passe "*



## La communication

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques émergentes doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental. Au service de ces objectifs, des outils de communication ont été déclinés.



## La communication



### **Numéro 11 - janvier 2012**

#### **Transport : les enjeux d'une mobilité durable**

- p. 4 - Déchets, énergie, climat : 3 jours de travaux à Saumur
- p. 6 - Valoriser les mâchefers
- p. 7 - Transports : les enjeux d'une mobilité durable
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi
- p. 11 - Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE
- p. 12 - Politiques européennes des transports
- p. 14 - Recharge tes batteries, ça va bouger ! (éco-juniors)



### **Numéro 12 - juillet 2012**

#### **L'énergie durable pour tous : enjeu planétaire et réponses locales**

- p. 4 - Bilan environnemental : des engagements respectés
- p. 6 - La bio-indication
- p. 7 - L'énergie durable pour tous
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi
- p. 11 - Yann CRECHE, agent d'accueil en déchèterie
- p. 12 - Politiques énergétiques européennes
- p. 14 - L'énergie durable

## Le journal Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 109 800 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable et de proposer à chacun de ses habitants un outil de communication documenté aux grilles de lecture technique, scientifique et historique, le premier numéro du journal est sorti en novembre 2006.

Les 16 pages distribuées semestriellement à l'ensemble des foyers du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Enfin, la dernière de couverture du journal, à travers sept éditions personnalisées, ouvre sa grille aux actualités des collectivités adhérentes, dans une optique collaborative et afin de mettre en perspective l'articulation des acteurs de la filière globale du traitement du déchet.

**En 2012, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées : le numéro 11, paru en janvier, et le numéro 12, distribué en juillet. Ils sont téléchargeables sur le site du SIVERT, [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr).**



## Le circuit de visite

“Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT traite de l'écologie au quotidien à travers une sensibilisation à la réduction des déchets à la source, ou la connaissance de la véritable “valeur écologique” de nos biens de consommation.

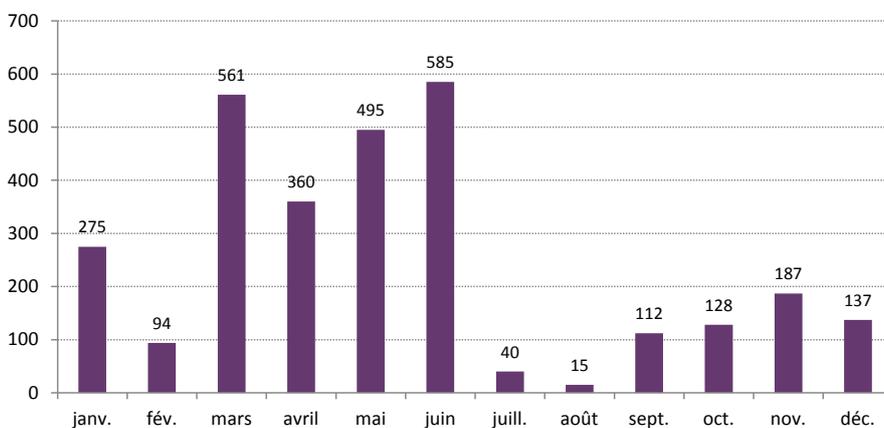
Axé sur la filière globale du déchet, il définit les notions du recyclage ou du compostage. Les énergies renouvelables ainsi que le process de l'Unité sont également mis en valeur.

Depuis son ouverture, plus de 16 000 visiteurs ont découvert le circuit du SIVERT. Plus de la moitié des visites organisées accueillent des scolaires, de l'élève de CE2 à l'étudiant en université...

En 2012, le SIVERT a accueilli 97 groupes, soit environ 3000 visiteurs. Des portes ouvertes ont été organisées en avril 2012 pendant la Semaine du Développement Durable, invitant les particuliers à venir découvrir l'UVE.

Parmi les visites en 2012, on peut noter celle de 14 experts européens de l'Agence Internationale de l'Energie en mai, ainsi que celle d'une délégation de l'ADEME en juin. Une cinquantaine d'agents du Conseil général du Maine-et-Loire sont également venus à l'UVE dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

Répartition mensuelle du nombre de visiteurs en 2012



Les labels qualité du circuit



Circuit agréé par  
l'Inspection  
Académique du  
Maine-et-Loire



## La communication

# L'adhésion du SIVERT à AMORCE



*Depuis plusieurs années, le SIVERT s'est investi dans les activités d'AMORCE.*

*Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, est vice-président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la communication.*

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE en fédère aujourd'hui 753. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels :

- 508 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (représentant plus de 55 millions d'habitants)
- 245 professionnels adhérents.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE **pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.**

## Le bureau d'AMORCE

Président

**Gilles VINCENT** - *Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire Toulonnaise*

1er Vice-Président

**Thierry Philip** - *Le Grand Lyon Communauté Urbaine*

Vice-Président Déchets

**Philippe RAPENEAU** - *Communauté Urbaine d'Arras*

Vice-Président Grande Couronne et Grandes Agglomérations

**Alain ROUAULT** - *Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne*

Vice-Président Réseaux de chaleur et Énergies Renouvelables

**Serge NOCODIE** - *Compagnie de Chauffage de Grenoble*

Vice-Président Maîtrise de l'Énergie et Climat  
**Philippe TOSTAIN** - *Ville de Lille*

Vice-Président Communication

**Patrice de FOUCAUD** - *SIVERT de l'Est Anjou*

Vice-Président Professionnels

**Vincent LE BLAN** - *FNADE*

Secrétaire

**Jean-Claude LECAMUS** - *Syndicat mixte de l'Est Seine et Marne*

Secrétaire adjointe

**Danielle CHARLES** - *Ville de Toulouse*

Trésorier

**Alain GONDELMANN** - *DEXIA Crédit Local*

Trésorier adjoint

**Messaoud BENFAID** - *DALKIA*



## Revue de presse

### Les visites à l'UVE

- > *Découvrir la valorisation énergétique*, Le Petit Courrier du Val de Loir, 24 février 2012
- > *Sainte-Anne à la découverte de Salamandre !*, Courrier de l'Ouest, 26 mars 2012
- > *Des experts de l'AIE visitent l'UVE de Lasse*, Saumur Kiosque, 6 juin 2012
- > *Des experts internationaux visitent l'usine de valorisation énergétique*, Courrier de l'Ouest, 14 juin 2012

### La Semaine du Développement Durable à l'UVE

- > *Portes ouvertes*, Courrier de l'Ouest, 28 mars 2012
- > *Une semaine dédiée aux gestes écolos à l'UVE Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 1<sup>er</sup> avril 2012
- > *3/7 avril, Lasse : Portes ouvertes à l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse*, Saumur Kiosque, 1<sup>er</sup> avril 2012
- > *Salamandre ouvre ses portes toute la semaine*, Courrier de l'Ouest, 5 avril 2012
- > *300 visiteurs ont découvert Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 11 avril 2012

### Valorisation des déchets sur le territoire du SIVERT

- > *Les Saumurois trient bien mieux*, Courrier de l'Ouest, 16 novembre 2012



## La communication

### Les visites à l'UVE

Le Petit Courrier du Val de Loir, 24 février 2012

## ■ Découvrir la valorisation énergétique

Vous voulez tout savoir sur le fonctionnement d'une unité de valorisation énergétique, ce que deviennent les déchets résiduels, plus communément le « sac noir ». C'est ce que propose le Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitements des déchets le samedi 10 mars en organisant une visite gratuite du site du Sivert de l'Est Anjou implanté à Lasse dans le Maine et Loire, où il a été fait le choix de la valorisation énergétique plutôt que l'enfouissement en décharge.

Ce centre de revalorisation est le dernier maillon de ce que l'on dénomme la filière globale (recyclage-compostage-valorisation énergétique), les déchets résiduels y sont valorisés en énergie, l'unité produit 60 000 MWh d'électricité par an, l'équivalent à la consommation électrique annuelle d'une ville comme Saumur.

Fonctionnant sur le même principe que les centrales thermiques au fuel ou à gaz, mais là ce sont les déchets ménagers qui font office de combustible, une tonne de déchets valorisés en électricité représente 220 litres de fuel.

Pour nous, Lasse n'est qu'une destination occasionnelle des déchets des communes du syndicat, mais celle-ci, inaugurée en 2006 par Nelly Olin, alors Ministre de l'Écologie et du Développement Durable est aménagée pour recevoir les visiteurs.

La visite présente un panorama sur l'histoire de la prise de conscience de trier et trier ses déchets, puis pièce maîtresse, la découverte de la fosse de réception des sacs noirs, où en continu, manipulé par un pontier, une « pieuvre de fer » charge une trémie qui alimente un four à combustion 24 h sur 24. La chaleur émise est dirigée vers une chaudière reliée à un turbo alternateur qui produit l'électricité.

**Pratique.** Les inscriptions sont ouvertes dès à présent. Le nombre de places est limité, le transport se fera en car. Départ du Lude à 9 h 15 précises, pour un retour prévu vers 12 h 45. Renseignements et inscriptions : Syndicat Mixte de la Vallée du Loir, allée de l'ancienne gare au Lude. Tel : 02 43 94 86 50.

**L'unité produit 60 000 MWh d'électricité par an.**

Courrier de l'Ouest, le 26 mars 2012

## Sainte-Anne à la découverte de Salamandre !

Les élèves de CM1-CM2 de l'école Sainte-Anne de Montreuil-Bellay ont visité l'usine de valorisation énergétique de Lasse, vendredi. Une usine qui porte le nom de Salamandre.

Sensibiliser les élèves aux problématiques de l'écologie, du tri et du recyclage des déchets et de la maîtrise des énergies est au programme du cycle III.

Les élèves de Marie-Laure Sécher ont plusieurs axes de travail sur ce thème avec notamment la mise en place d'un composteur afin de découvrir quels sont les éléments facilement compostables à la maison et les gestes essentiels pour faire du compost. Cette activité est proposée par Maud Arnaud, animatrice de la SémA-E.

La visite de l'usine de Lasse a permis aux élèves de découvrir comment l'énergie contenue dans les déchets résiduels est transformée en électricité.

Vendredi prochain, la classe participera avec les autres écoles de l'enseignement catholique de Saumur au congrès des jeunes chercheurs.

Les élèves de CM1-CM2 ont beaucoup appris lors de la visite de l'usine.



Saumur Kiosque, 6 juin 2012

### Des experts de l'AIE visitent l'UVE de Lasse.

Le mardi 29 mai, 14 experts de l'AIE, Agence Internationale de l'Energie, ont visité le site de l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse.



Le mardi 29 mai, 14 experts de l'AIE, Agence Internationale de l'Energie, ont visité le site de l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Fondée suite au choc pétrolier de 1973/1974, l'Agence Internationale de l'Energie intervient sur différentes problématiques au cœur du débat mondial sur l'énergie : La sécurité énergétique, mais également l'accès à l'énergie afin de favoriser le développement économique, ou encore les solutions à apporter face au changement climatique.

Venus de Suède, de Norvège, d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et de France, ces experts ont cherché à comprendre les spécificités de l'UVE de Lasse qui apporte

une solution locale pour la valorisation des ordures ménagères de 183 communes de la moitié Est du Maine-et-Loire. Le site produit en effet chaque année 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur (30 000 habitants). Spécialistes de la valorisation thermique des déchets, ils se sont également intéressés aux performances de l'UVE, aux contrôles assurés sur site par la collectivité, ainsi qu'à l'exemplarité du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT.

Après 3 heures de questions techniques et d'échanges fructueux, les 14 experts sont partis satisfaits de la visite et décidés à faire bénéficier d'autres structures de l'expérience portée par les 183 communes du territoire de l'Est Anjou.

Courrier de l'Ouest, 14 juin 2012

### ► Lasse. Des experts internationaux visitent l'usine de valorisation énergétique

A la fin du mois de mai, 14 experts de l'Agence internationale de l'énergie, ont visité le site de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse. Créée après le choc pétrolier de 1973/1974, l'Agence internationale de l'énergie intervient sur différentes problématiques : la sécurité énergétique, mais également l'accès à l'énergie afin de favoriser le développement économique, ou encore les solutions à apporter face au changement climatique. Venus de Suède, de Norvège, d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et de France, ces experts ont cherché à comprendre les

spécificités de l'UVE qui apporte une solution locale pour la valorisation des ordures ménagères de 183 communes de la moitié est du département. Le site produit en effet chaque année 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur (30 000 habitants). Spécialistes de la valorisation thermique des déchets, ils se sont également intéressés aux performances de l'UVE, aux contrôles assurés sur site par la collectivité, ainsi qu'au plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT.



## La communication

# La Semaine du Développement Durable à l'UVE

Courrier de l'Ouest, 28 mars 2012

**► Lasse**  
**Portes ouvertes.** Dans le cadre de la Semaine du développement durable à l'unité de valorisation énergétique de Lasse, l'UVE Salamandre organise des visites pour découvrir comment les déchets se transforment en électricité, du mardi 3 au samedi 7 avril. En semaine, à 10 heures et 14 h 30, samedi à 9 h 30, 11 heures, 14 heures et 15 h 30. Durée 2 heures, visite gratuite. Inscription obligatoire. Contact et réservations : UVE Salamandre, route de Mouliherne à Clefs, au 02 41 82 58 24, [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr), [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)

Courrier de l'Ouest, 1<sup>er</sup> avril 2012

## Une semaine dédiée aux gestes écolos à l'UVE Salamandre

Devenue le rendez-vous incontournable de la consommation et de l'action responsables, la Semaine du développement durable se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 avril. • Soyons tous consommateurs ! • tel est le thème retenu par le ministère du Développement durable pour la 10<sup>e</sup> édition de cet événement national. Le Sivert <sup>(1)</sup> y prend à nouveau part cette année, en organisant des portes ouvertes à l'Unité de valorisation énergétique Salamandre du 3 au 7 avril.

Ces journées ont vocation à inciter chaque visiteur à adopter des comportements éco-responsables. Chacun découvrira également comment nos déchets se transforment en électricité et les garanties environnementales apportées à l'UVE Salamandre ! Le circuit pédagogique de l'UVE sensibilise aux notions ayant trait au développement durable, au recyclage et au traitement des déchets, ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

Ouvert du mardi au vendredi 6 avril à 10 heures et 14 h 30 ; samedi 7 avril à 9 h 30, 11 heures, 14 heures et 15 h 30. Gratuit. S'inscrire au 02 41 82 58 24 ou sur [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)

<sup>(1)</sup> **Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets.**



Saumur Kiosque, 1<sup>er</sup> avril 2012

### 3 / 7 avril, Lasse : Portes ouvertes à l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse.

Du 3 au 7 avril, l'UVE Salamandre de Lasse organise des journées portes ouvertes dans le cadre de la Semaine du Développement Durable. Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24 ou via le site Internet [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr).



Devenue le rendez-vous incontournable de la consommation et de l'action responsables, la Semaine du Développement Durable se déroule comme chaque année du 1 au 7 avril. « Soyons tous consom'acteurs ! », tel est le thème retenu par le Ministère du Développement Durable pour la 10<sup>ème</sup> édition de cet événement national. Le SIVERT y prend à nouveau part cette année, en organisant des portes ouvertes à l'Unité de Valorisation Energétique Salamandre du 3 au 7 avril.

Ces journées ont vocation à inciter chaque visiteur à adopter des comportements éco-responsables. Chacun découvrira également comment nos déchets se transforment en électricité et les garanties environnementales apportées à l'UVE

Salamandre ! Grâce à l'énergie des déchets, on produit l'équivalent de la consommation électrique de la ville de Saumur à Salamandre.

Agir au quotidien en éco-citoyen !

Le circuit pédagogique de l'UVE sensibilise aux notions ayant trait au développement durable, au recyclage et au traitement des déchets ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie. Qu'est que l'effet de serre ? Comment fonctionnent les énergies renouvelables ? Comment peut-on produire de l'énergie à partir des déchets ? Une batterie de supports pédagogiques, films, maquettes, jeux interactifs, viennent nourrir l'ambition première du circuit de visite du SIVERT : « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable. » Accessible aux plus jeunes comme aux aînés, chacun repartira avec des astuces pour agir au quotidien en éco-citoyen !

**Informations pratiques :** Du mardi 3 au vendredi 6 avril à 10h et 14h30 ;  
Le samedi 7 avril à 9h30, 11h, 14h et 15h30. La visite est gratuite et dure 2 heures. L'inscription préalable est obligatoire et peut s'effectuer par téléphone au 02 41 82 58 24 ou via le site Internet du SIVERT, [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr).



## La communication

Courrier de l'Ouest, 5 avril 2012

### Salamandre ouvre ses portes toute la semaine

Dans le cadre de la Semaine du développement durable, l'Unité de valorisation énergétique Salamandre ouvre ses portes au public, jusqu'au 7 avril. Le thème de cette année est :

« Soyons tous consommateurs ! ». A travers la visite de l'UVE, le public est sensibilisé à l'éco-responsabilité et au développement durable.

« Nous ouvrons la visite avec un jeu sur l'empreinte écologique, pour une prise de conscience que nos modes de vie ont un impact sur notre planète, explique Dolorès Briand, chargée de communication. A partir de là, le circuit développe les problématiques de nos ressources naturelles, de la maîtrise de l'énergie. Nous essayons de sensibiliser sur les effets de serre, le réchauffement climatique, les énergies renouvelables, etc. Nous terminons par la visite de l'UVE et les visiteurs voient le processus de la transformation des déchets en électricité ».



Des visiteurs du canton, mardi après-midi, pour la découverte de Salamandre.

**Jusqu'au 7 avril, départs de visite  
à 10 heures et 14 h 30.  
Samedi : 9 h 30, 11 heures,**

**14 heures et 15 h 30.  
Visite guidée gratuite.  
Durée : 2 heures.**

Courrier de l'Ouest, 11 avril 2012

### 300 visiteurs ont découvert Salamandre

Samedi, la clôture de la semaine portes ouvertes à l'UVE (Unité de valorisation énergétique) Salamandre, a donné lieu à des visites guidées, comme tout au long de cette semaine consacrée au développement durable.

Dolorès Briand, chargée de communication de l'UVE, estime à près de 300 visiteurs le nombre de personnes venues découvrir Salamandre. Des jeunes, aussi, motivés par l'environnement ont répondu au quiz sur l'empreinte écologique. Certains résultats en ont étonné plus d'un ! « Ce qui prouve que le comportement de chacun est vital, et qu'une prise de conscience est vraiment nécessaire ». La visite de l'UVE se poursuit ensuite avec la découverte de la transformation des déchets en électricité. « A noter que les garanties environnementales sur le site sont draconiennes et vont bien au-delà des normes européennes exigées. L'UVE n'a pas d'impact sur l'environnement, il y a un plan de suivi très strict, et nous regroupons 183 communes, pour 210 000 habitants ».



**Lasse, samedi.** Un public composé aussi de jeunes, très motivés par l'environnement et intéressés par la visite de l'UVE.



## Valorisation des déchets sur le territoire du SIVERT

Courrier de l'Ouest, 16 novembre 2012

### Les Saumurois trient bien mieux

Avec une moyenne de 69,6 kg par habitant d'emballages recyclés en 2011, les Saumurois talonnent les Vendéens, bons élèves des Pays de la Loire avec 73,2 kg. Et ils continuent de progresser.

**Fabienne TRÉLAT**  
redac.saumur@courrier-ouest.com

**G**âce à la mobilisation soutenue des habitants, les objectifs du Grenelle de l'environnement sont déjà atteints dans l'Est-Anjou. Au Sivert, syndicat intercommunal qui gère les déchets ménagers de 183 communes, dont celles du Saumurois, on affiche une satisfaction millante. Car le tri sélectif est une des clés de la valorisation maximale des déchets.

**Facture maîtrisée et subventions augmentées**

C'est ce que revendiquent les élus du Sivert auxquels les opposants reprochent le choix de l'incinération avec l'usine de Lasse inaugurée en 2006 : « Il ne s'agit pas d'une usine d'incinération seule mais d'une unité de valorisation énergétique », précise-t-on au Sivert. Baptisée Salamandre, elle se veut un des maillons de la valorisation optimale des déchets. De 2005 à 2011, le tonnage apporté par les syndicats de collecte a diminué de 9,5 % et permis de compenser l'actualisation annuelle du coût de la tonne traitée. Alors que recouvre exactement ce terme de valorisation ? D'abord, avant même de penser à incinérer les déchets, l'idée est de tenir compte de leur valeur. Cela explique le tri sélectif régulièrement promu auprès des habitants. C'est la **valorisation matière**. Les papiers, les plastiques, les verres, les boîtes de conserve, etc. peuvent être réutilisés. Idem pour la **valorisation organique** avec les déchets verts récupérés et transformés en compost. Première conséquence : plus le tri augmente, plus la quantité de

déchets apportés à l'usine de Lasse par les syndicats de collecte, diminue. Résultat : la facture des usagers est maîtrisée. Vient ensuite la **valorisation énergétique**. L'unité Salamandre, en inclinant les déchets résiduels, fabrique de l'électricité. Au sortir du four, un dernier tri a lieu avec les ferreux et les non ferreux recyclés à leur tour. Seconde conséquence : « Les performances de tri ont un impact sur les coûts de traitement final », explique-t-on au Sivert. Pour chaque tonne

traitée à l'unité Salamandre, Éco Emballages et Éco Folio accordent une subvention de 5 à 14 € selon la qualité du tri. Plus les usagers trient de manière appropriée, plus les subventions sont élevées. Cet argent est versé directement aux syndicats de collecte des ordures ménagères. Résultat : l'usager est l'acteur direct de la maîtrise de sa facture. Les Saumurois ont compris l'enjeu car leur engagement dans le tri sélectif s'améliore constamment. En un an, les habitants du Maine-et-Loire

ont augmenté de 10 % les déchets triés. En 2011, avec une moyenne de 60,8 kg par habitant d'emballages recyclés, le Maine-et-Loire se trouve dans les meilleurs trieurs sélectifs en Pays de la Loire, juste derrière la Vendée (73,2 kg/hab). L'Est-Anjou fait bien mieux avec 69,6 kg par habitant. Les Saumurois ont l'opportunité de progresser encore en suivant les animations de la Semaine européenne de réduction des déchets, déclinée en Saumurois du 17 au 24 novembre.

**Le recyclage participe au développement économique avec 17 centres de tri en Pays de la Loire, 200 recycleurs et négociants et 28 000 emplois directs créés sur la collecte et le tri. Archives CO.**

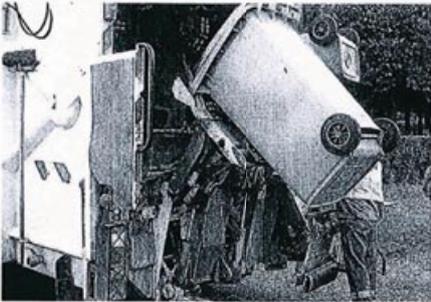


**Une semaine de trucs et astuces**

Saumur agglo et sa société d'économie mixte Sema-E lancent un programme local de prévention des déchets. Elles s'engagent à les réduire dans une convention signée avec le Conseil général en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Un total de 14 collectivités a signé cette charte pluriannuelle de 2012 à 2015. Le Saumurois déclinera la Semaine européenne de réduction des déchets du 17 au 24 novembre. Au programme, jeux et stands d'information, pour recueillir et partager trucs et astuces, revoir nos habitudes et réduire nos déchets au quotidien. Une animation aura notamment lieu

derhain samedi 17 novembre, place de la Bilange à Saumur. Puis, jusqu'au 24, des animations similaires auront lieu dans les grandes surfaces de Saumur. Vendredi 23 novembre, à la salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Layon, le smitom sud-saumurois organise une conférence à 20 heures sur le thème : « Gaspillage alimentaire et consommation responsable » avec les témoignages d'un gestionnaire de collège et d'un foyer témoin. On peut enfin gagner un caddy au jeu-concours sur le site [www.enanjouereduismedesdechets.fr](http://www.enanjouereduismedesdechets.fr).

**Renseignements à la Sema-E :**  
stephanie.chapet@sema-e49.com ;  
02 41 67 01 17 ou 06 32 04 01 33.



Les usagers poursuivent leurs efforts : la collecte d'ordures diminue.



Enlevez le film plastique des publicités et publications avant de les mettre dans le bac (ou le sac) jaune.



Direction la poubelle : les barquettes d'emballage en polystyrène n'ont rien à faire dans le bac (ou le sac) jaune.



Bolles à gâteaux, pots et films en plastique sont interdits de bac (ou de sac) jaune. Ils vont aussi à la poubelle.

**A SAVOIR**

**Les ordures en chiffres**

- Depuis 2002, le poids moyen d'ordures ménagères collectées par habitant a diminué de 25 %, soit 74 kg en moins par personne.
- L'apport en déchetterie a augmenté en un an, de 222 kg/hab à 238 kg/hab. Bien mieux que la moyenne nationale annuelle à 184 kg/hab.
- L'apport en déchetterie de déchets toxiques est passé de 86 tonnes en 2010 à 108 tonnes en 2011.
- En revanche, le tonnage global de déchets produits sur le territoire est passé de 521 kg/hab en 2002 à 574 kg/hab en 2011 soit + 10 %.

# Annexe 1

## Compte administratif 2012

**Compte Administratif 2012**  
***Section de fonctionnement - dépenses***

N° articles	Libellé	B.P. 2012	Réalisé au 31/12/12
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 046 759 €</b>	<b>3 768 387.00 €</b>
6042	Achats de prestations de services (SAVED)	3 400 000 €	3 276 055.04 €
60612	Énergie - Électricité	1 400 €	1 158.88 €
60622	Carburants	1 750 €	1 713.45 €
60623	Alimentation	500 €	479.51 €
60631	Fournitures d'entretien	800 €	745.96 €
60632	Fournitures de petit équipement	200 €	80.35 €
60636	Vêtements de travail	300 €	0.00 €
6064	Fournitures administratives	2 500 €	1 308.00 €
611	Contrats de prestation de services avec des entreprises	401 401 €	325 609.72 €
6132	Locations immobilières	100 €	0.00 €
6135	Locations mobilières	250 €	140.00 €
61521	Entretien de terrains	100 €	0.00 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	1 750 €	1 535.94 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	100 €	0.00 €
6156	Maintenance	5 000 €	6 405.44 €
616	Primes d'assurances	2 000 €	1 815.00 €
617	Etudes et recherches	33 000 €	0.00 €
6182	Documentation générale et technique	1 600 €	1 411.72 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 500 €	2 166.89 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500 €	210.00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900 €	670.66 €
6226	Honoraires	48 000 €	23 740.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	100 €	0.00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires-divers	41 573 €	39 466.04 €
6231	Annonces et insertions	700 €	0.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	6 000 €	2 320.75 €
6236	Catalogues et imprimés	9 400 €	2 442.00 €
6237	Publications	65 000 €	64 029.30 €
6238	Frais divers de publicité	1 000 €	0.00 €
6241	Transport de biens	100 €	0.00 €
6251	Voyages et déplacements	6 000 €	5 139.72 €
6257	Réceptions	2 900 €	1 707.05 €
6261	Frais d'affranchissement	2 700 €	1 930.29 €
6262	Frais de télécommunications	3 200 €	2 967.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 300 €	3 006.29 €
63512	Taxes foncières	135 €	132.00 €

**Section de fonctionnement - dépenses (suite)**

N° articles	Libellé	B.P. 2012	Réalisé au 31/12/12
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>312 247 €</b>	<b>311 504.81 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	100 €	0.00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	3 800 €	3 247.79 €
64111	Rémunération principale (PT)	202 000 €	204 598.57 €
64131	Rémunérations	100 €	0.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 500 €	26 623.39 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	45 000 €	44 087.44 €
6454	Cotisations aux assedic	100 €	0.00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000 €	21 992.62 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 447 €	1 435.00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	200 €	0.00 €
6488	Autres charges	10 000 €	9 520.00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>44 500 €</b>	<b>42 789.03 €</b>
6531	Indemnités élus	37 500 €	36 224.76 €
6532	Frais de missions	3 000 €	3 012.32 €
6533	Cotisations de retraite	1 500 €	1 380.24 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2 500 €	2 170.30 €
658	Charges subv. Gest° courante	0 €	1.41 €
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>85 000 €</b>	<b>78 257.89 €</b>
70619	péréquation	85 000 €	78 257.89 €
	<b>Total gestion de services</b>	<b>4 488 506 €</b>	<b>4 200 938.73 €</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>2 203 €</b>	<b>2 169.01 €</b>
6611	Intérêts des emprunts et dettes	2 103 €	2 102.89 €
66112	ICNE rattachés	100 €	66.12 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>200 €</b>	<b>0.00 €</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0 €	0.00 €
6712	Amendes fiscales et pénales	100 €	0.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	100 €	0.00 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 490 909 €</b>	<b>4 203 107.74 €</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>40 890 €</b>	<b>40 888.13 €</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	40 890 €	40 888.13 €
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0 €	0.00 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>320 560 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>40 890 €</b>	<b>40 888.13 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>4 852 359 €</b>	<b>4 243 995.87 €</b>

**Section de fonctionnement - recettes**

Articles	Libellé	B.P. 2012	Réalisé au 31/12/12
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>457 281 €</b>	<b>457 281.19 €</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>100 €</b>	<b>0.00 €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 €	0.00 €
6459	Remboursements sur charges de Sécu.	0 €	0.00 €
<b>70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>3 815 000 €</b>	<b>3 698 800.30 €</b>
706131	remboursement du coût de traitement	3 400 000 €	3 293 923.05 €
706132	remboursement du coût de transport	330 000 €	326 619.34 €
706133	péréquation	85 000 €	78 257.91 €
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>246 931 €</b>	<b>246 931.36 €</b>
7474	Participations des communes	246 931 €	246 931.36 €
7478	Participations autres organismes	0 €	0.00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>333 047 €</b>	<b>596 564.61 €</b>
752	Revenus des immeubles	20 000 €	22 105.11 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	320 €	308.44 €
758	Produits divers de gestion courante	312 727 €	574 151.06 €
	<b>Total gestion des services</b>	<b>4 852 359 €</b>	<b>4 999 577.46 €</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
7788	Autres reprises excédents	0 €	0.00 €
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>79</b>	<b>Transfert des charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7918	Autres transferts de charges de fonctionnement courant	0 €	0.00 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 852 359 €</b>	<b>4 999 577.46 €</b>
	<b>Total opération d'ordre</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>4 852 359 €</b>	<b>4 999 577.46 €</b>

\* L'excédent 2012 est de 755 581 € dont 588 296 € qui sont en contentieux (intéressement autres recettes de 2007 à 2011). L'excédent réel est donc de **167 285 €**.

***Section d'investissement - dépenses***

Articles	Libellé	B.P. 2012	Réalisé au 31/12/12
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
1323	Subventions d'équipement non transférables du Département	0 €	0.00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 236 €</b>	<b>3 235.19 €</b>
1641	Emprunts en euros	3 236 €	3 235.19 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>78 632 €</b>	<b>32 550.00 €</b>
2031	Frais d'études	18 632 €	0.00 €
2033	Frais d'insertions	0 €	0.00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>60 000 €</b>	<b>32 550.00 €</b>
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	60 000 €	32 550.00 €
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll., restes à réaliser	0 €	0.00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 100 €</b>	<b>5 245.49 €</b>
2111	Terrains nus	0 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0 €	0.00 €
2152	Installations de voirie	0 €	0.00 €
2158	Autres matériels & outillages	1 000 €	0.00 €
2161	Œuvres et objets d'art	0 €	0.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 €	0.00 €
2182	Matériel de transport	0 €	0.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000 €	4 018.00 €
2184	Mobilier	5 000 €	1 227.49 €
2188	Autre immobilisations corporelles	100 €	0.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>28</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>48</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0.00 €
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>94 968 €</b>	<b>41 030.68 €</b>

**Section d'investissement - recettes**

Articles	Libellé	B.P. 2012	Réalisé au 31/12/12
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers de réserves</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0.00 €
10222	F.C.T.V.A.	0 €	0.00 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
1641	Emprunts en euros	0 €	0.00 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
2031	Frais d'études	0 €	0.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
2313	Immobilisations en cours	0 €	0.00 €
<b>28</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>40 890 €</b>	<b>40 888.13 €</b>
28033	Amortissement frais d'insertion	0 €	0.00 €
280414	Subventions d'équipements aux communes	12 000 €	12 000.00 €
280415	Subventions d'équipements aux gvements de coll.	16 620 €	16 620.00 €
2805	Concessions et droits similaires	0 €	0.00 €
28135	Amortissements installations générales	0 €	0.00 €
28158	Amortissements autres matériels	859 €	858.26 €
28182	Amortissement matériel de transport	3 095 €	3 094.40 €
28183	Amortissements matériel de bureau	2 793 €	2 792.83 €
28184	Amortissements mobilier	5 124 €	5 123.68 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	399 €	398.96 €
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>481</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0.00 €
<b>024</b>	<b>Produits de cessions</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>0 €</b>	<b>0.00 €</b>
192	plus/moins value cession d'immobilisations	0 €	0.00 €
2183	Mat. de bureau et informatique	0 €	0.00 €
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>54 078 €</b>	<b>54 078.86 €</b>
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>94 968 €</b>	<b>94 966.99 €</b>